



04.12.2017 - 10:36 Uhr

## Soutenir le bénévolat - nos exigences

Bern (ots) -

Demain, le 5 décembre, a lieu la Journée internationale des Volontaires. L'occasion pour la CRS de faire connaître au grand public et aux milieux politiques ses exigences pour une meilleure reconnaissance et un encouragement du bénévolat.

En Suisse, près de 20% des plus de 15 ans s'engagent dans le bénévolat formel. Cela signifie qu'une personne sur cinq oeuvre à titre bénévole dans une organisation telle que la Croix-Rouge suisse (CRS). «Des milliers de bénévoles consacrent jour après jour une partie de leur temps à leur prochain, à celles et ceux qui ont besoin d'aide et de soutien. Je les remercie toutes et tous du fond du coeur de leur précieux engagement, et en particulier les bénévoles de la CRS», dit Annemarie Huber-Hotz, présidente de la CRS.

L'an passé, quelque 61 000 bénévoles ont fourni sous la bannière de la CRS un total de 2,93 millions d'heures au service de personnes en difficulté. Sur la base d'un tarif horaire de 30 CHF, la rémunération de ce travail équivaldrait à 87 millions de CHF. Des chiffres impressionnants qui, surtout, témoignent d'un formidable engagement au service de l'humanité! Sans bénévoles, la CRS ne serait pas en mesure de proposer une bonne partie de ses prestations. Les bénévoles sont le coeur de notre organisation. Nous ne pouvons que leur exprimer notre plus profonde gratitude.

Le bénévolat doit demeurer au coeur du travail de la CRS, de même qu'il doit continuer d'apporter son indispensable plus-value à notre société. Il est donc essentiel qu'il soit reconnu et encouragé, tant au niveau du grand public que dans le domaine politique. Le travail fourni par les bénévoles est trop souvent vu comme quelque chose qui va de soi. C'est pourquoi la CRS souhaite mettre à profit la Journée internationale des Volontaires pour faire passer un message important au grand public et aux milieux politiques:

A travers leurs engagements, les bénévoles acquièrent des compétences considérables.

- La Confédération doit mettre en place des modes officiels de reconnaissance de ces compétences (modèle des «crédits ECTS»).

- La Confédération doit légaliser l'engagement bénévole des étrangers sans permis de travail.

Le travail bénévole a un coût.

- Les organisations de bénévoles doivent être soutenues financièrement par la Confédération et les cantons.

- Le bénévolat ne doit pas être imposé. Il faut supprimer la TVA sur le service des transports, bénévole et d'utilité publique.

Le bénévolat a besoin d'un lobby fort.

- La Confédération doit créer un service chargé des relations avec les organisations de bénévoles.

- Le 5 décembre, à l'occasion de la Journée internationale du Volontariat, le Conseil fédéral doit mettre le bénévolat à l'honneur.

Contact:

Carine Fleury Bique  
Responsable des Centres de compétences Bénévolat et Jeunesse  
CRS

tél +41 58 400 41 07